



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	26
Votants	:	32
Convocation et affichage	:	23/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Frédéric GONDRAND

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE.

CM-2022-164 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2021 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 3 106 121,02 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 2 958 541,95 €

Résultats de clôture

Fonctionnement	3 106 121,02 €
Investissement	31 108,19 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	4 118 864,89 €
Recettes d'investissement	1 129 214,75 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	2 958 541,95 €
Excédent de financement	sans objet

Concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021, proposition est faite :

- d'affecter en section d'investissement une enveloppe de 2 960 000,00 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- de reporter le solde, soit 146 121,02 €, en recettes de fonctionnement.

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2021 – budget principal,

CONSIDERANT que le compte administratif 2021 fait ressortir un excès de fonctionnement de clôture de 3 106 121,02 €.

CONSIDERANT que le compte administratif 2021 fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 2 958 541,95 €, qui se décompose en :

- un excès d'investissement de 31 108,19 €,
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de 4 118 864,89 €,
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de 1 129 214,75 €,

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE D'AFFECTER l'excès de fonctionnement 2021 comme suit :

- affectation d'une enveloppe de 2 960 000,00 € en investissement recettes (compte 1068)
- report du solde, soit 146 121,02 €, en fonctionnement recettes (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le

: 04/07/22

Affiché le

: 05/07/22

Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-33456-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET